

Conseil municipal du 8 juin 2018

Le 8 Juin deux mille dix-huit, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vitteffleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vitteffleur.

Présents (10) : Tous les conseillers sauf : Madame Karine LEDOUX, monsieur Thierry LAMULLE absents excusés

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Recrutement :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'accroissement d'activité en cette période estivale et du manque de personnel au niveau du personnel technique.

Il propose de recourir au recrutement d'un emploi saisonnier. Vote à l'unanimité.

Le conseil prend une délibération permettant de recourir au remplacement d'un agent absent ou indisponible en cas de besoin. Vote à l'unanimité.

Vente terrain :

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la bande de terrain longeant l'arrière des maisons, route de Saint-Riquier, qui nécessite un entretien régulier par les employés communaux, donne son accord pour vendre cette parcelle aux propriétaires riverains intéressés au prix de 1€ symbolique, le coût du bornage ainsi que les frais de notaire étant à leur charge. (Abstention : 1 – M. GAUTHIER, Contre : 0, Pour : 9)

Vidéo surveillance :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du travail de nettoyage effectué régulièrement par les employés communaux au niveau du tri sélectif en raison de dépôts importants d'ordures ménagères. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'installer une vidéo-surveillance sur le parking du presbytère à l'emplacement du tri sélectif. Des panneaux indicatifs signaleront l'existence de la vidéo-surveillance. (Abstention : 0, Contre : 1 – Madame CUILLIER, Pour : 9)

Amende dépôt sauvage :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des problèmes rencontrés de dépôts sauvages d'ordures ménagères dans le village. Il indique qu'il peut exercer son pouvoir de police, et qu'une amende de 35 € à 68 € peut être adressée aux contrevenants que ne respectent pas les conditions de collecte des déchets ou abandonnent ceux-ci dans la rue. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à exercer son pouvoir de police et à sanctionner en cas de non-respect.

Eclairage à LED :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité d'un passage en LED de l'éclairage de l'église Saint-Martin (domaine privé de la commune) subventionné par le SDE afin de réaliser des économies d'énergie et pour la mise en valeur du patrimoine communal. Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer le passage en LED de l'éclairage de l'église.

Médiation préalable – Centre de gestion :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale concernant la médiation préalable. La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives et qui poursuit comme objectif de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. Les collectivités qui souhaitent s'engager doivent signer une convention avec le Centre de Gestion. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas adhérer à ce nouveau service.

(Abstention : 4 - M. PROST, M. NIEL, M. DUPRÉ, M. LECOMPTE, Contre : 6 – M. FOIRET, M. ROBERT, M. GAUTHIER, Mme CUILLIER, Mme LECONTE, M. BATIER, Pour : 0)

Recensement population recrutement d'un agent Coordonnateur :

La commune devant organiser les opérations de recensement de la population en début d'année 2019, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Sophie ROUSSIGNOL comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Contrôle des hydrants :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes à passer un marché mutualisé pour la commune concernant le contrôle et la géolocalisation des hydrants. La mairie a reçu le devis de l'entreprise retenue, Séproma Sécurité. Il concerne d'une part, la géolocalisation des bornes et d'autre part la

vérification qui sera effectuée tous les deux ans. Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité, le montant de ce devis et autorisent Monsieur le Maire à le valider.

Marché travaux logement école des filles :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux de rénovation du logement de l'école des filles relevant de la procédure adaptée. Le montant prévisionnel du marché est estimé à 87 000 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

Extension électricité terrain Crosville :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du projet de lotissement de 14 maisons au hameau de Crosville. Celui-ci propose dans l'obtention du certificat d'urbanisme de la parcelle de prendre en charge l'extension électrique auprès d'ENEDIS que ce soit pour l'étude et pour le coût. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de prendre en charge les frais d'extension électrique de ce terrain.

Affaires diverses :

Les Cygnes : Monsieur le maire propose au conseil municipal de vérifier chaque chauffe-eau ancien du lotissement les Cygnes, de les remplacer afin d'éviter une panne et dans le but d'économie d'énergie.

Le devis pour le changement des volets d'une maison est en attente.

Salle des fêtes : L'éclairage de la salle est remplacé par des LED. Le couvreur termine le remplacement des vis au niveau du toit de la Grande salle.

Le terrain pour le parking à l'église de Crosville est signé.

Boulangerie : des devis sont demandés pour la toiture.

Bas de Crosville : Le raccordement au bassin de rétention va être réalisé par la communauté de communes et la Direction des routes.

Agence postale – Bibliothèque :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la réunion qui a eu lieu avec les responsables de la Poste. Cette réunion avait pour but de pointer la baisse de fréquentation et de trouver de nouvelles activités susceptibles de développer l'agence postale. Un débat a eu lieu, aucune décision n'a été prise.

Tour de table :

M. PROST : remercie les volontaires pour la visite du clocher. Une exposition sur les moulins va avoir lieu à la bibliothèque au mois de juillet.

M. GAUTHIER : propose d'indiquer les horaires du bruit dans le prochain Petit Vittefleurais.

M. NIEL : prochain petit vittefleurais en cours.

M. LECOMPTE : plaintes concernant la vitesse excessive rue du dessous des bois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,